

22035

JEFFE

5 MILL 5

14 NOV. 2011

14 NOV 2011

Société Unipersonnelle à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 euros

COMME

H-SH

Siège Social
35 avenue des Bretagnes
93230 ROMAINVILLE
RCS 480 092 030

PROCES VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30/09/2010

Le 30/09/2010 à dix heure, l' Assemblée Générale Extraordinaire de la société
au capital de 7 500 EUROS s'est réunie au siège social sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés

Madame Cécile MOULIN

Total des parts représentées 1500 parts sur les 1500 parts composant le capital social.

Le président rappelle à l' assemblée qu' elle s' est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

Continuité de la société

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après lecture du rapport du gérant sur les motifs de la continuité d' exploitation de la société, cette dernière ayant ses capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, a décidé de ne pas dissoudre la société, mais de continuer son exploitation.

Les associés se sont mis d' accord pour réexaminer la situation au prochain bilan, et par conséquent, de prendre les mesures qui s' imposent pour rééquilibrer les capitaux propres, soit par exemple en abandonnant une partie du compte courant du gérant, soit en diminuant le capital social.

Cette résolution mise au vote est adoptée à l' unanimité.

Plus rien n' étant à l' ordre du jour, la séance est levée.

